



## CRITÈRES DE SEGMENTATION ASSURANCE VÉLO

### Critères d'acceptation

En cas de demande d'une assurance Vélo, nous utilisons les critères d'acceptation suivants, ou si nécessaire une combinaison de ces critères :

- ▶ **L'âge du conducteur principal** : il faut être majeur pour souscrire une assurance Vélo et nous limitons l'âge au moment de la souscription à 85 ans.
- ▶ **Le pays de résidence du preneur d'assurance** : le preneur d'assurance doit être domicilié en Belgique. En tant qu'assureur belge, Yuzzu veut uniquement assurer des preneurs d'assurance qui sont domiciliés en Belgique où la Compagnie possède une licence d'assurance.
- ▶ **Mesures prises par une autre compagnie d'assurance ou par Yuzzu quant à la qualité du risque** : l'utilisation de ce critère provient de l'observation statistique que les personnes ayant fait l'objet de mesures spécifiques auprès d'une autre compagnie ou de Yuzzu présentent une fréquence de sinistres plus élevée (par exemple : résiliation de la police d'assurance en cas de non-paiement de primes).
- ▶ **L'usage du vélo** : le vélo ne peut être utilisé à des fins professionnelles et/ou commerciales : taxi, coursier express, courrier (y compris Uber, Taxipost, Deliveroo etc.). D'après les statistiques, ces professions sont beaucoup plus souvent impliquées dans des accidents.
- ▶ **La valeur du vélo** : statistiquement, le coût des sinistres est d'autant plus important que la valeur du vélo est grande. Nous assurons les vélos dont la valeur est entre 750 et 7.500€.
- ▶ **Le type de vélo** : nous n'assurons pas les E-Bike dont la vitesse autonome ou l'assistance électrique est supérieure à 25 km/h.
- ▶ **L'âge du vélo** : afin de pouvoir garantir une protection optimale de la valeur du vélo, nous n'assurons que les vélos qui ont moins de 1 an à la souscription pour les couvertures Vol et DM.
- ▶ **La présentation de la facture d'achat du vélo et des accessoires** : pour garantir à nos clients une gestion efficace de leur dossier, en cas de sinistre vol ou Dégâts Matériels, nous souhaitons disposer d'une copie de la facture d'achat du vélo et des accessoires fixes qui composent la valeur à assurer.

## Critères de tarification

Pour déterminer les conditions tarifaires de votre contrat d'assurance Vélo, nous utilisons des critères de segmentation. Ces critères nous permettent de mieux vous connaître et d'évaluer le risque au plus près de votre réalité. Ceci ayant pour but de vous donner les meilleures conditions tarifaires correspondant à votre profil.

Ces critères sont :

### **Vol et Dégâts matériels :**

- ▶ **L'adresse du conducteur principal** : les statistiques démontrent que les habitants de certains quartiers présentent une fréquence sinistre plus importante. Votre lieu de résidence a une influence sur votre profil de risque (en raison d'éléments tels que la densité du trafic ou la possibilité de ranger son vélo dans un local fermé)
- ▶ **Valeur du vélo** : statistiquement, le coût des sinistres est d'autant plus important que la valeur du vélo est grande.
- ▶ **Les caractéristiques du vélo (« sportif » ou non, électrique ou non)** : statistiquement, les caractéristiques citées permettent de différencier le risque en termes de sinistralité.

### **Protection du Cycliste et Assistance :**

Nos tarifs ne font l'objet d'aucune segmentation, une prime forfaitaire est appliquée. Le tarif peut toutefois varier en fonction de l'étendue de la couverture : uniquement le preneur OU le preneur et toutes les personnes vivant sous son toit.